



Les pionniers du bois carbonisé au Québec inc

GARANTIE 25 ANS - Revêtements cèdre brûlé

GARANTIE DE DURABILITÉ DU MATÉRIAU

Le cèdre est reconnu pour sa très grande résistance à la pourriture, soit au-delà de 25 ans. Arbres et Bois Inc garantit ses revêtements de cèdre brûlé pour une durée de 25 ans contre la pourriture. Cette garantie est toutefois sujette aux conditions suivantes :

- L'installation a été faite conformément au Guide d'installation d'Arbres et Bois
- L'installation respecte les règles des codes du bâtiment en vigueur au lieu de la construction et toutes autres lois ou règlements applicables
- Le revêtement est installé de manière à éviter que de la condensation se crée entre le mur extérieur et le revêtement.
- Le revêtement est installé à plus de soixante (60) centimètres du sol
- Le revêtement ne baigne pas dans l'eau régulièrement ou en permanence
- Le revêtement n'est pas modifié ou transformé. À cette fin sera considérée une modification toute coupe dont les bouts seront laissés sans protection appliquée par Arbres et Bois ou un entrepreneur accepté par celle-ci. Sera aussi considéré une modification/transformation l'application d'un produit non reconnu par Arbres et Bois sur la surface du revêtement.

INTÉGRITÉ DES PLANCHES À LA LIVRAISON

Bien qu'Arbres et Bois Inc. n'utilise que du bois de première qualité et qu'un strict contrôle de la qualité soit effectué, il est d'usage de prévoir un 10% de pertes lors de l'achat. Ceci couvrira les pertes inhérentes à l'installation (coupes) ainsi que celles dues aux bouts de planches imparfaites. Le Yakisugi étant du bois, il s'agit d'un matériau qui n'est pas inerte et qui peut légèrement travailler durant l'entreposage ou le transport. Ainsi une perte représentant 5% et moins du volume acheté ne sera pas sujette à crédit par Arbres et Bois Inc. Arbres et Bois inc. s'assure toutefois que tout soit fait afin d'assurer l'intégrité des planches à la livraison, qu'elles soient exemptes des nœuds malsains (nœuds qui se détachent ou trous laissés par des nœuds qui se seraient détachés), endommagées ou gauchies. S'il advenait que de telles planches se retrouvent par erreur dans un lot, ces planches seront remplacées ou créditées par Arbres et

Bois inc. dans la mesure où elles n'ont pas été coupées ou modifiées et que le client les retourne à notre entrepôt .

STABILITÉ DE LA COULEUR

Le revêtement peut subir, au fil du temps, différents changements en ce qui concerne la couleur. Ceux-ci peuvent varier en fonction du fini choisi. Nous invitons nos clients à se renseigner auprès de notre équipe afin de savoir ce qu'il en est spécifiquement du fini concerné. Ainsi, de par la nature même du matériau, la stabilité de la couleur n'est pas garantie, le revêtement de cèdre brûlé se voulant un matériau «vivant» qui est appelé à changer.

SONT COUVERTS PAR LE PRÉSENT CONTRAT DE GARANTIE DE 25 ANS LES FINIS:

- **Fini standard pour extérieur**
- **Fini rouge d'automne pour extérieur**
- **Fini Brut Kertzer**
- **Fini Brut cendré**
- **Fini Yaki-aamondo noir pour extérieur**

GUIDE D'INSTALLATION

LA VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE GARANTIE EST SUJETTE AU RESPECT DES RÈGLES D'INSTALLATION CONTENUES DANS LE GUIDE D'INSTALLATION D'ARBRES ET BOIS DE MÊME QUE DU RESPECT DES RÈGLES DES DIFFÉRENTS CODES DU BÂTIMENT EN VIGUEUR. TOUT SOLDE DEMEURÉ IMPAYÉ PAR LE CLIENT ET DÛ À ARBRES ET BOIS INC. AU TERME DE 10 JOURS DE LA LIVRAISON AURA POUR EFFET DE RENDRE LA PRÉSENTE GARANTIE NULLE ET SANS EFFET.

CALCUL DE LA DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie prend effet le jour de la livraison ou de la prise en charge par le client de la marchandise.

Version mise à jour le 1er MARS 2021